

SÉJOURS ANCV

**150 séjours proposés toute l'année
dans toute la France**

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances met en place le programme "Seniors en vacances", permettant aux personnes âgées de bénéficier d'un séjour hors transport à tarif préférentiel.

Les conditions pour bénéficier des prix ANCV :

- être âgé de plus de 60 ans (55 ans pour les personnes en situation de handicap) ;
- être retraité et/ou sans activité professionnelle ;
- être résidant en France.

Avec l'aide financière de l'ANCV, les prix de séjours 2019 sont de :

- 242 € par personne pour un séjour 8 jours/7 nuits avec 160 € d'aide ANCV (soit 402 € sans l'aide ANCV) ;
- 201 € par personne pour un séjour 5 jours/4 nuits avec 135 € d'aide ANCV (soit 336 € sans l'aide ANCV).

Vous bénéficiez de l'aide financière ANCV si vous n'êtes pas imposable. Lorsque votre conjoint figure sur le même avis d'imposition que vous, il peut également bénéficier du programme et de l'aide ANCV, même s'il ne répond pas aux critères d'âge et/ou d'activité.

Le CCAS participe à hauteur de 50 €, sous forme de chèques-vacances, pour les personnes inscrites à un séjour, quelles que soient leurs ressources.



Comment s'inscrire ?

- 1 Consultez les offres des séjours ANCV sur le site Internet : www.ancv.com, rubrique "Seniors en vacances".
- 2 Retirez au Club Senior de la Ville ou auprès de l'organisme ANCV (t. 0 969 320 616, appel non surtaxé) un bulletin d'inscription, remplissez-le et remettez-le au Club Senior avec les pièces justificatives demandées.
- 3 L'ANCV validera votre séjour en vous indiquant si vous êtes bénéficiaire de l'aide financière. L'organisme vous donnera votre numéro de dossier (à conserver). Il vous permettra de réserver par téléphone votre séjour (t. 0 969 320 616, appel non surtaxé) auprès de l'hôtel, du village de vacances ou de la résidence de votre choix.
- 4 Rendez-vous au Club Senior avec le justificatif d'inscription à un séjour afin de bénéficier de l'aide du CCAS de 50 €.